REPUBLIQUE FRANCAISE Liberté-Egalité-Fraternité

Région NORMANDIE / Département du CALVADOS
Arrondissement de BAYEUX / Canton de THUE ET MUE

Commune
de
FONTAINE - HENRY

Conseil Municipal
Séance du 06 juillet 2026
COMPTE-RENDU

L'an deux mille vingt-six, le six juillet à 19h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel.

Présents : Messieurs ROSELLO DE MOLINER Cyrille, MALINE Geoffroy, LE SOMPTIER Mickael, FINEL Antoine, CHAUFFOUR Thomas, CAGNARD Maxence. Mesdames BRIQUET Marie-Emmanuelle, LAMARE Caroline, GUESNEY Sandrine, MARIE DIT BOREL Sylvie, MESNIL Sophie.
Absents excusés : ALVADO Corinne, FOUQUEZ Tiphaine, BALAINE Alexis, D'OILLIAMSON Pierre
Pouvoirs : Corinne ALVADO donne son pouvoir à Antoine FINEL
Tiphaine FOUQUEZ donne son pouvoir à Thomas CHAUFFOUR
Alexis BALAINE donne son pouvoir à Sylvie MARIE DIT BOREL
Pierre D'OILLIAMSON donne son pouvoir à Geoffroy MALINE
Monsieur FINEL a été élu secrétaire.

1 Approbation du dernier compte-rendu

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité

2 PROPOSITION DE CONVENTION D'OCCUPATION DU STADE COMMUNAL PAR LE CLUB DE RUGBY

Pour faire suite à la création du Rugby Club Fontaine-Henry, il est proposé au conseil municipal de mettre en place une convention d'occupation pour le stade communal.
À cette occasion, trois membres du bureau sont présents donc le Président et le Trésorier de l'association.
L'échange débute par un temps de présentation de l'association :

- À court terme, création de deux équipes. Une équipe de rugby à 15 vétérans (plus de 35 ans) et une équipe re rugby à 5 touché. Les deux équipes se veulent être des équipes « loisir ». Une occupation est prévue dans un premier temps tous les vendredis soir de septembre à mai pour l'entraînement ainsi que quelques dimanches pour des rencontres amicales (maximum un dimanche par mois).
- Il est aussi évoqué la possibilité d'organiser des animations extra-sportives de façon exceptionnelle, le conseil municipal en sera informé. Au même titre que les autres associations le RCFH sera présent à la réunion de rentrée avec les autres associations de la commune.
- À long terme, l'association se veut ambitieuse avec la création d'une école de rugby pour les jeunes de la commune et des alentours.

Dans un second temps, l'échange se poursuit avec des questions du conseil municipal :

- L'installation d'algécos est évoquée par le conseil municipal. Les membres de l'association expliquent que c'est en effet un projet à court terme. Cela ferait suite à une donation de leur principal partenaire. Il est évoqué une surface d'un peu moins de 100m² pour une utilisation de lieu de vie.

L'association occuperait les vestiaires du terrain municipal pendant que cet endroit serait dédié à la création d'un espace administratif et d'un « club house ».

- Le conseil municipal évoque son inquiétude quant à la pérennité du projet mais les membres du bureau insistent bien sur le fait qu'ils veulent s'investir sur le long terme.
- La principale préoccupation du conseil municipal relève de l'ordre du financier. Le Président de l'association et les autres membres du bureau explique qu'il n'y aurait aucun coût pour la municipalité :
    - Prise en charge à 100% de l'installation des algécos,
    - Prise en charge de l'installation des perches par la Ligue de Normandie de Rugby,
    - Participation annuelle aux charges du terrain municipal à hauteur de la consommation du RCFH, une somme de 500€ est évoquée dans un premier temps.

Suite à un vote à bulletin secret, le conseil municipal se dit favorable à la mise en place de cette convention (11 pour & 4 contre).
Pour finir, le conseil municipal se réuni pour revoir et effectuer à la marge des modifications sur la première version de la convention d'occupation. Cette dernière sera présentée à l'association rapidement pour une occupation début septembre.
Pour terminer sur le sujet, il y a un nouveau vote du conseil municipal sur cette dite convention d'occupation : 13 votes pour et 2 votes blancs.

3 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR L'ASSOCIATION AU CŒUR DE FONTAINE

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide d'octroyer une subvention exceptionnelle de 450€ à l'association AU CŒUR DE FONTAINE qui a engagé des frais à hauteur de cette somme pour les animations des feux de la Saint Jean.

4 DECISION MODIFICATIVE BUDGET COMMUNAL

Le Maire explique que dans le cadre d'une obligation réglementaire, le dernier budget présenté a dû être modifié. Le besoin de fonctionnement de la section d'investissement doit être couvert en priorité par le résultat excédentaire de fonctionnement.
Il convient de procéder aux modifications suivantes :
Compte 615228(Entretien réparations autres bâtiments) : -91 727.37€
Chapitre 002 (résultat de fonctionnement reporté) : -91 727.37
Compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) : +91 727.37

Le suréquilibre de la section d'investissement s'explique par le fait que le déficit cumulé au 31/12/25 de la section d'investissement majoré des RAR dépenses n'est pas couvert par des RAR en recettes.
Le BP 2025 prévoyait le financement des dépenses d'investissement par la vente de terrains (prévisions de 440 k€ au chapitre 024) mais les compromis n'ayant été signés qu'en 2026, ces ventes ne constituent pas des RAR en recettes.

À l'unanimité, cette modification est approuvée : 15 pour

5 CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR

Le Maire explique qu'à compte du 1er janvier 2028, les communes de moins de 2 000 habitants devront obligatoirement être dotées d'un secrétaire général de mairie de catégorie B. Une première délibération avait été effectuée le 5 juin 2025 avant l'abandon de ce projet de création. Il convient donc que le nouveau conseil municipal reprenne une délibération pour la création de ce poste.
À l'unanimité, cette création est approuvée : 15 pour

6 informations et questions diverses

Le Maire informe le conseil municipal de la réception d'un courrier de l'association Fontaine Enchantée qui avait vu le jour dans le cadre du projet de création d'une MAM. Ce courrier informe la municipalité de l'abandon du projet par l'association et de la dissolution de l'association.
Le Maire en profite pour faire un point sur le sujet avec de nouvelles informations. Il a été informé que c'est un projet qui dépend finalement d'une compétence intercommunale. Il explique donc qu'il a eu une discussion avec Thierry Ozenne et que le projet initial de la commune pourrait avancer dans le bon sens. La

commune de Fontaine-Henry étant la seule commune de l'intercommunalité à s'être positionné pour la création d'une MAM.
Le Conseil Municipal souhaite revenir sur les derniers échanges entre les habitants de la commune sur le groupe WhatsApp. Ces échanges tendus faisaient suite à la présence répétée de chiens en liberté au sein de la commune. Le Conseil Municipal ne souhaite pas prendre de décision hâtive sur le sujet mais envisage de faire un rappel sur l'utilisation du groupe WhatsApp. Un message va être envoyé pour expliquer que c'est un groupe d'information et non d'échanges, sur lequel chacun donne son avis.
Pour finir, le Conseil Municipal évoque la période actuelle de canicule pour les personnes âgées de la commune. Un cas en particulier est mis en avant et il est proposé de fournir rapidement un ventilateur à cet habitant.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Nom	Prénom	fonction	pouvoir à	Signature
ROSELLO DE MOLINER	Cyrille	Maire		
ALVADO	Corinne	1er Adjoint	Antoine FINEL	
MALINE	Geoffroy	2ème Adjoint		
FOUQUEZ	Tiphaine	3ème Adjoint	Thomas CHAUFFOUR	
D'OILLIAMSON	Pierre	conseiller	Geoffroy MALINE	
BRIQUET	Marie-Emmanuelle	conseillère		
GUESNEY	Sandrine	conseillère		
LAMARE	Caroline	conseillère		
MARIE DIT BOREL	Sylvie	conseillère		
MESNIL	Sophie	conseillère		
LE SOMPTIER	Mickaël	conseiller		
BALAINE	Alexis	conseiller	Sylvie MARIE DIT BOREL	
FINEL	Antoine	conseiller		
CHAUFFOUR	Thomas	conseiller		
CAGNARD	Maxence	conseiller		